

à suivre

Les théâtres de Broadway fermés au moins jusqu'en janvier 2021

CULTURE Les salles de spectacle de Broadway, attractions touristiques phares de New York pour les amateurs de comédies musicales en particulier, sont fermées depuis mars pour cause de pandémie. Et elles le resteront au moins jusqu'en janvier 2021, a indiqué lundi l'association professionnelle The Broadway League. Tous les théâtres « offrent désormais des remboursements ou des échanges pour les billets concernant des représentations prévues avant le 3 janvier », a précisé l'association, sans donner de date ferme de réouverture. « Nos membres travaillent étroitement avec les syndicats et les experts pour identifier et mettre en œuvre les mesures qui permettront de reprendre les représentations en toute sécurité, pour le public et les employés », a déclaré Charlotte St. Martin, présidente de la Broadway League. En France, les salles de théâtre ont pu rouvrir, mais avec des jauges dégradées pour respecter les distances physiques imposées par les normes sanitaires.

COMMUNIQUÉ

PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE A46 SUD ET DU NŒUD DE MANISSIEUX DANS LES DÉPARTEMENTS DU RHÔNE ET DE L'ISÈRE

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARTICLE L121-8 II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Identification du Maître d'ouvrage : Société Autoroutes du Sud de la France. Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Est, située 337, chemin de la Sauvageonne, 84100, Orange

Contexte et objectifs du projet : L'autoroute A46 Sud, d'une longueur de 21 km, est un axe majeur du sud-est lyonnais qui assure, dans un environnement périurbain, des fonctions de rocade pour les déplacements du quotidien, de desserte pour les pôles d'activités et logistiques, mais aussi d'itinéraire de transit pour les flux nationaux et internationaux. L'A46 Sud supporte un trafic très important, et est systématiquement congestionnée aux heures de pointe quotidienne et lors des grands épisodes estivaux. Cette situation impacte négativement la qualité du service aux usagers, et rend délicates les interventions des services d'exploitation et de secours. Dans ce cadre, l'Etat a confié à la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), concessionnaire de l'infrastructure, les études d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud par décret n°2015-1045 du 21 Août 2015 relatif au Plan de Relance Autoroutier, avec pour objectifs de fluidifier la circulation et de renforcer la sécurité de l'infrastructure sur cet itinéraire majeur de l'Est lyonnais.

Caractéristiques Principales : Le projet consiste en l'élargissement de l'infrastructure à 2x3 voies et l'aménagement du nœud de Manissieux.

Périmètre de l'opération : Le projet se situe dans la région Auvergne Rhône Alpes, sur deux départements, le Rhône et l'Isère, dans le périmètre de la Métropole de Lyon, de la communauté Vienne Condré Agglomération, la communauté de communes du Pays de l'Ozon et celle de l'Est Lyonnais. Il concerne les dix communes suivantes : Chaponnay, Chasse-sur-Rhône, Communay, Corbas, Marennes, Mions, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Priest, Simandres et Ternay.

Décision concernant la saisine de la commission nationale du débat public : Le projet, objet du présent avis, est rendu public conformément aux dispositions de l'article L121-8-II du code de l'environnement, imposant à tout projet d'aménagement estimé entre 150 et 300 M€ d'être rendu public.

Le Maître d'Ouvrage a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette saisine intervient simultanément au présent avis permet à la CNDP de se prononcer sur les modalités d'association du public au présent projet.

La mise à disposition des éléments de présentation du projet sera effective à compter de la première parution de cet avis dans un journal, sur le site internet du projet : www.aménagementA46Sud.fr.

annonces judiciaires & légales

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

COMMUNE DE THIAIS ADAPTATION D'UN CENTRE BUS RATP AU GAZ NATUREL (GNV) DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté préfectoral n°2020/1634 du 9 juin 2020, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale déposée par la RATP, aux fins de convertir un parc de bus gazole au gaz naturel de véhicules (GNV) et nécessitant le réaménagement du centre bus, situé 12 rue du Bas Marin à Thiais.

Cette enquête se déroulera du lundi 29 juin 2020 au jeudi 16 juillet 2020 inclus, pendant 17 jours consécutifs, dans les mairies de Thiais (Hôtel de Ville - 1 rue Maurepas - 94 320) et d'Orly (Centre administratif - 7 avenue Adrien Raynal - 94 310).

Monsieur Jean-Pierre CHAULET, général de gendarmerie en retraite, exercera les fonctions de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, aux dates et horaires suivants :

A Thiais, 2 permanences seront assurées à l'Hôtel de Ville - 1 rue Maurepas - Salle des mariages

- mercredi 8 juillet 2020 de 9h00 à 11h45
- jeudi 16 juillet 2020 de 14h45 à 17h45

A Orly, 1 permanence sera assurée au Centre administratif - 7 avenue Adrien Raynal - Guichet unique le mercredi 8 juillet 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- dans les mairies de Thiais et d'Orly aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse <http://icpe-centre-bus-thiais.enqueteublique.net> ; ou via le site internet de la préfecture ;

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, dans les mairies de Thiais et d'Orly aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;

- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://icpe-centre-bus-thiais.enqueteublique.net> ou via le site internet de la préfecture ;

- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre CHAULET, commissaire enquêteur ;

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : icpe-centre-bus-thiais@enqueteublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, au préfet du Val-de-Marne. L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Val de Marne.

À l'issue de l'enquête publique, une autorisation environnementale est susceptible d'être prise par arrêté préfectoral.

EP 20-110

enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Le monde de la nuit n'en peut plus de broyer du noir

LOISIRS

Le secteur est reçu mardi matin par le secrétaire d'Etat au Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne.

Il plaide pour une réouverture des lieux recevant 1.500 personnes avec une jauge réduite de 30 %, et la reprise des événements de plein air.

Martine Robert
@martiRD

Au sortir du confinement, la vie nocturne festive reste l'un des derniers secteurs interdits de réouverture en France. Et ce « jusqu'à nouvel ordre » pourrait durer jusqu'en septembre. Inconcevable pour le comité de filière Nuit des lieux musicaux, festifs et de vie. Ses représentants seront reçus ce mardi matin par le secrétaire d'Etat au Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne. Avant cela, ils ont publié une tribune pour vanter l'« écosystème pluriel de la fête » et fait circuler une pétition sur Internet en faveur d'une reprise dès le 11 juillet. Cette dernière a été signée par plus de 5.000 professionnels, producteurs, artistes, organisateurs de soirées, de festivals de musiques urbaines ou électro, exploitants de discothèques, de sites de plein air, et prestataires. Mercredi, au Balrock, rue Montmartre, un lieu de la nuit parisienne, une centaine de DJ manifesteront eux aussi leur désapprobation derrière les platines.

Billetterie nominative

Depuis le 14 mars, les 2.000 discothèques et les 4.000 établissements de nuit (salles de spectacle, bars musicaux...) sont fermés dans leur configuration debout, indispensable à leur modèle économique. Environ 100.000 à 150.000 artistes, techniciens, DJs, personnel de sécurité et de salle sont au chômage. Et « ces fermetures favorisent les soirées sauvages avec des débordements qui nuisent à notre image », s'inquiète Frantz Steinbach, fédérateur du comité. Comme en témoigne la soirée Projet X improvisée samedi aux Invalides, qui a réuni quelque 2.000 jeunes et a malheureusement dégénéré. « L'intervention des



Depuis le 14 mars, les 2.000 discothèques et les 4.000 établissements de nuit sont fermés dans leur configuration debout, indispensable à leur modèle économique. Environ 100.000 à 150.000 artistes, techniciens, DJs, personnel de sécurité et de salle sont au chômage. Photo Robert Kluba/REA

forces de l'ordre ne résoudra rien face à une demande pressante », fait valoir la filière. Elle en appelle à « une approche pragmatique », en partenariat avec les professionnels. « Nos métiers, qui impliquent de la gestion expertisée des flux et de la médiation, constituent une réponse structurée aux fêtes non maîtrisées sanitaires », justifie Christophe Vix-Gras, des guinguettes Rosa Bonheur. Ce dernier remarque que le risque éventuel de foyers de contamination locaux peut être géré « par le choix d'une billetterie nominative », en outre, d'étaler la fréquentation.

Selon le périmètre retenu, le monde de la nuit représente un chiffre d'affaires de 1 à 2 milliards d'euros. Les professionnels réclament le déconfinement des établissements réunissant moins de 1.500 personnes, avec une jauge réduite de 30 %. Ils demandent aussi l'autorisation des événements en

plein air, en concertation avec l'Etat et les collectivités. « Pour ceux-ci, l'été est une période déterminante », insiste le DJ et promoteur d'événements David Asko.

L'été, période cruciale

Quand des festivals de moins de 5.000 participants peuvent se tenir, pourquoi pas les soirées de clubbing ? s'interrogent les exploitants de la nuit. « Le ministère de la Santé fait une différence entre le public qui ondule et celui qui danse ! » s'insurge Frantz Steinbach, en tirant le signal d'alarme : « Quatre sur 10 de nos établissements sont en quasi-faillite. En temps normal, les marges brutes ne sont que de 5 à 7 %. Sans mesure urgente, la destruction de l'écosystème de la fête et des musiques électroniques et urbaines est inévitable. » Si le secteur devait rester paralysé jusqu'en septembre, la filière veut être fixée sur le fonds de compensation mis en place. Elle espère le soutien

des bailleurs pour une franchise de loyers, prône le maintien du chômage partiel jusqu'en décembre 2021 et l'exonération totale des charges sociales sur le personnel repris en activité partielle.

Mais il est difficile de se faire entendre quand on dépend de plusieurs conventions collectives : restauration, spectacle vivant, jeunesse... « Nos problématiques justifient que les sujets Nuits soient examinés dans un cadre interministériel », considèrent les professionnels. Autant dire qu'à l'approche d'un remaniement ministériel, toute solution rapide semble illusoire.

D'autant que, contrairement aux cinémas ou aux salles de concerts, les difficultés des night-clubs ont été peu relayées par les politiques. Lorsque le député du Calvados Christophe Blanchet, ancien patron de boîte de nuit, s'y est risqué à l'Assemblée nationale, il a subi les ricaneurs de ses collègues parlementaires. ■

La famille Kardashian et Coty renforcent leur association

BIENS DE CONSOMMATION

Le groupe de cosmétiques a pris une participation de 20 % dans l'activité beauté de la star de télé-réalité Kim Kardashian.

Une opération à 200 millions de dollars pour développer de nouveaux produits et séduire les jeunes générations.

Dominique Chapuis
dchapuis@lesechos.fr

La vieille économie cède aux sirènes du star-système. Le géant américain du parfum Coty a pris une participation de 20 % dans l'activité beauté de l'icône de la télé-réalité

Kim Kardashian West. Une opération à 200 millions de dollars, ce qui valorise la société pas moins de 1 milliard.

Cet accord doit permettre le développement de nouvelles catégories de produits de beauté comme pour les cheveux dans l'offre de la star. « Kardashian West et son équipe dirigeront tous les efforts créatifs en termes d'initiatives de produits et de communication, en s'appuyant sur ses remarquables capacités de portée mondiale via les médias sociaux », souligne Coty. De son côté, le groupe aura la responsabilité du développement du portefeuille dans les soins de la peau, les soins capillaires et les produits pour les ongles. Des produits qui seront vendus dans les enseignes de beauté de luxe et en ligne.

De nouveaux relais de croissance

En difficulté, le groupe de beauté américain espère surfer sur le succès de Kim Kardashian West « pour

développer davantage une marque de beauté à forte croissance et destinée directement aux consommateurs ». Avec l'objectif de séduire les nouvelles générations.

De fait, la jeune femme est une personnalité connue par les jeunes clientes du monde entier, avec plus de 300 millions de followers sur les réseaux sociaux. « Kim est une véritable icône des temps modernes. Elle est une visionnaire, une entrepreneuse [...] et, grâce aux médias sociaux, elle a une capacité inégalée de se connecter avec les gens du monde entier », a souligné le nouveau PDG de Coty, Peter Harf. L'opération doit être conclue au troisième trimestre de son exercice 2020-2021.

200

MILLIONS DE DOLLARS
Le montant de l'opération.

Pour le groupe, cette participation est le signal de sa transformation « en une entreprise plus agile et ciblée ». Elle fait suite à une stratégie similaire en janvier, avec l'acquisition de 51 % du capital des marques de Kylie Jenner, qui n'est autre que la demi-sœur de Kim Kardashian West. L'accord s'était élevé à 600 millions de dollars.

Ce nouveau pas intervient alors que Coty cherche de nouveaux relais de croissance. En mai, le groupe a cédé 60 % de sa division de coiffure professionnelle à KKR (avec les soins capillaires Wella, les colorations Clairol et les vernis à ongles OPI), numéro deux mondial du secteur. Un moyen de se désendetter et de se relancer. La famille Kardashian, elle, multiplie les accords avec les marques. L'enseigne d'habillement Gap a signé vendredi dernier un partenariat avec le mari de Kim Kardashian West, le rappeur Kanye West, pour une nouvelle ligne de vêtements pour hommes, femmes et enfants. ■